

Le Canada a depuis longtemps le souci que les valeurs fondamentales auxquelles croit son peuple se reflètent dans sa politique étrangère. C'est là un souci qui a été des plus dominants pendant la période de l'après-guerre.

Nous n'avons pas seulement contribué à créer les Nations Unies en 1945. Nous avons participé à la rédaction de sa Charte afin que celle-ci reflète nos vues sur la façon dont le monde devrait être géré, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales et le respect des droits des peuples et des individus. Au cours des années qui ont suivi, des Canadiens comme John Humphrey ont joué un rôle de premier plan dans la codification et la proclamation des droits et libertés de l'homme, par exemple dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les pactes internationaux sur les droits de l'homme.

De la même façon, nous ne nous sommes pas contentés d'être l'un des membres fondateurs de l'OTAN en 1949. Nous nous sommes assurés que le Traité de l'Atlantique Nord reflète le désir des parties de vivre en paix avec tous les peuples et qu'il impose des obligations dépassant la défense commune, notamment le renforcement des institutions libres et la promotion des conditions de stabilité et de bien-être. Et au cours des années qui ont suivi la fondation de l'OTAN, les Canadiens ont été parmi les partisans les plus zélés de l'approche à deux volets adoptée pour les relations Est-Ouest et qui combine la défense et la détente, et parmi les défenseurs les plus actifs du respect des droits de l'homme en Union soviétique et en Europe de l'Est.

Aujourd'hui, le souci des droits de l'homme reste toujours la pierre angulaire de notre politique étrangère. Dans la seule année qui vient de s'écouler, nous avons été témoins d'un mouvement tout à fait remarquable sur le front des droits de l'homme, mouvement à l'avant-garde duquel se sont très souvent trouvés des Canadiens. Permettez-moi de citer quelques exemples.

Pour les Nations Unies, le 21 mars est célébré comme la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale qui commémore l'année 1960, au cours de laquelle la police sud-africaine a tué 69 manifestants et en a blessé près de 200 à Sharpeville. Depuis, diverses sanctions parrainées par les Nations Unies ont été appliquées contre l'Afrique du Sud sans que celle-ci fasse de progrès tangibles dans la bonne voie. Toutefois au cours des douze derniers mois, l'opinion mondiale s'est enfin